S’adapter au changement climatique

Au quotidien, l’action du Conseil départemental du Gard en faveur du développement durable, tant par les politiques publiques qu’il déploie que par sa volonté de faire évoluer son fonctionnement et ses propres pratiques, se traduit par un engagement solide. Vous pouvez en retrouver tous les détails dans un rapport annuel.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 05/11/2024

Que fait le Conseil départemental en faveur de l’adaptation au changement climatique ?

Il est présent dans tous les secteurs – *Cohésion sociale et solidarité, éducation, lutte contre le changement climatique, aménagement et préservation de la biodiversité et des ressources, dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, et y compris bien sûr dans la gestion quotidienne de l’administration départementale* – pour soutenir les initiatives citoyennes, associatives ou municipales en faveur de la transition écologique et de la protection de la biodiversité.

Aider les territoires à s’adapter au changement climatique, à devenir plus résilients, accompagner les Gardoises et les Gardois dans l’amélioration de leurs conditions de vie, tels sont les challenges relevés au quotidien par le Conseil départemental.

Chaque année, l’action de la collectivité est retracée in extenso dans le rapport de développement durable, voté par l’assemblée départementale.

Le rapport de 2024

RAPPORTS

Rapport de situation en matière de développement durable 2024

1 documents
Publié le 06/12/2024 -

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable que la collectivité doit présenter chaque année en amont du débat d’orientation…

Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76